

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 13 septembre 2016**

*Délibération 2016.CA.26*  
*Budget rectificatif n°1*

- Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
- Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,
- Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,
- Vu l'avis du Conseil des Membres du 13 juillet 2016 qui a approuvé le budget rectificatif n°1 sous réserve qu'un BR2 soit mis en œuvre par la suite pour préciser :
- les frais de gestion appliqués sur les dépenses supportées en direct par UBFC sur les WP 1,5 et 6 de l'I-SITE ;
  - le niveau des primes versées aux VP,

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 17 ETPT sous plafond Etat et 10 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 27 emplois (ETPT).
- L'ouverture de 1 118 800 € en autorisations d'engagement dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 570 300 € en fonctionnement ;
  - o 339 600 € en investissement.
- L'ouverture de 1 068 600 € en crédits de paiement dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 530 700 € en fonctionnement ;
  - o 329 000 € en investissement.

L'inscription des recettes s'établissant à 5 149 340 €, le solde budgétaire du BR1 s'élève à 4 080 740 €.

Par conséquent, pour l'exercice 2016 :

- les autorisations d'engagement s'élèvent à 1 717 700 € dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 1 141 200 € en fonctionnement ;
  - o 367 600 € en investissement.
- Les crédits de paiement s'élèvent à 1 656 600 € dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 1 090 700 € en fonctionnement ;
  - o 357 000 € en investissement.

L'inscription des recettes s'établissant à 6 262 340 €, le solde budgétaire du budget 2016 révisé s'élève à 4 605 740 €.

## Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 4 080 740 € de variation de trésorerie au BR1 soit 4 605 740 € sur l'exercice
- 0 € de résultat patrimonial au BR1, soit 28 000 € sur l'exercice
- 0 € de capacité de financement au BR1, soit 43 000 € sur l'exercice
- 8 000 € d'abondement au fonds de roulement, soit une variation de 23 000 € sur l'exercice.

## Article 3

Le conseil d'administration décide de flécher les opérations I-Site et conventions de recherche dans la mesure où elles peuvent expliquer des variations importantes de trésorerie.

Le conseil d'administration approuve les tableaux suivants :

- tableau des emplois (tableau 1) ;
- tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- tableau de l'équilibre financier (tableau 3) ;
- tableau de situation patrimoniale (tableau 5) ;
- tableau des opérations pluriannuelles (tableau 6).

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 24 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 12	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 3
--	--

Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2016.

  
Nicolas CHAILLE  
Président d'UBFC



Pièce jointe : Rapport de présentation de l'ordonnateur

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »



**BUDGET - exercice 2016**  
**Budget rectificatif n°1**

Conseil d'Administration du 13/09/2016

(Données incluant l'impact du compte financier 2015)

## ▪ SOMMAIRE ▪

Rapport de présentation de l'ordonnateur	page 3
Budget par nature (pour information)	page 26
Détail par nature de dépenses (pour information)	page 27
Détail par nature de recettes (pour information)	page 28
Synthèse budgétaire et comptable (pour information)	page 29
Tableau 1 ▪ tableau des emplois présenté par l'établissement (pour vote)	page 30
Tableau 2 ▪ autorisations budgétaires (pour vote)	page 31
Tableau 3 ▪ dépenses par destination et recettes par origine (pour information)	page 32
Tableau 4 ▪ équilibre financier (pour vote)	page 34
Tableau 5 ▪ opérations pour le compte de tiers (pour information)	page 35
Tableau 6 ▪ situation patrimoniale (pour vote)	page 36
Tableau 7 ▪ plan de trésorerie (pour information)	page 37
Tableau 8 ▪ opérations liées aux recettes fléchées (pour information)	page 38
Tableau 9 ▪ opérations pluriannuelles (pour vote)	page 39
Tableau 10 ▪ tableau détaillé des opérations pluriannuelles (pour information)	page 41
Tableau 11 ▪ tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche (pour information)	page 45
Glossaire	page 46



## **Rapport de présentation de l'ordonnateur**

### **Budget Rectificatif N°1 - 2016**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses. Acte prévisionnel répondant au principe de l'annualité budgétaire. Il traduit les axes politiques et stratégiques sur lesquels l'établissement a décidé d'orienter ses dépenses. Depuis le début de l'exercice 2016, dans l'attente de l'installation de la gouvernance à l'issue du scrutin des 22 et 23 mars derniers, UBFC a fonctionné sur la base d'un Budget Transitoire (BT), conformément aux dispositions de l'article 32 de l'annexe au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissement « université Bourgogne – Franche-Comté » et approbation de ses statuts.

Le budget voté en décembre 2015, afin d'être exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier 2016, était fondé sur certaines hypothèses qu'il est nécessaire de réviser aujourd'hui. En effet, il prévoyait, dès la rentrée universitaire 2016, l'encaissement des droits d'inscription des doctorants directement par UBFC, à charge pour celle-ci de reverser aux établissements la part fléchée correspondant à la médecine préventive, à la documentation et au fonds de solidarité en faveur des étudiants. En outre, lors de la préparation du budget transitoire, les résultats de l'appel à projets de l'I-Site n'étaient pas encore connus. Le Budget Rectificatif N°1 permet donc de revoir les prévisions initiales au regard de ces nouvelles données et d'intégrer la première convention de recherche en pleine gestion à UBFC à compter de la prochaine rentrée universitaire.

Par ailleurs, l'exercice 2016 constitue la première année d'application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Hormis le cas des établissements accompagnés par l'AMUE dont quatre Comue pour une mise en application intégrale du décret GBCP, en accord avec l'équipe d'accompagnement GBCP de Bercy, les autres organismes sont conduits à mettre en œuvre la GBCP en mode dégradé.

En d'autres termes, pour les établissements qui ne disposent pas d'un système d'information GBCP au 1<sup>er</sup> janvier 2016 conforme à la nouvelle réglementation, ce qui est le cas d'UBFC :

- les budgets 2016 sont présentés et votés par les conseils d'administration conformément à la nouvelle maquette budgétaire incluant à la fois une prévision budgétaire en autorisation d'engagement (AE), en encaissements (CP) et décaissements et une présentation en droits constatés ;
- pour ce qui relève de l'exécution budgétaire, des adaptations transitoires sont autorisées afin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 puisse être mise en œuvre de manière allégée dans le respect des autorisations budgétaires votées en

AE et en CP sans modification du système d'information et sans changement majeur des processus de recettes et de dépenses.

## **I LE BUDGET EN DROITS CONSTATES**

Le décret GBCP a rénové en profondeur le processus budgétaire et comptable public puisque sa mise en œuvre conduit à la coexistence de deux comptabilités, l'une comptable en droits constatés et l'autre budgétaire en encaissements et décaissements. La première relève de la responsabilité du comptable, la seconde de l'ordonnateur.

Si le budget présenté en droits constatés permet de vérifier l'équilibre et la situation patrimoniale de l'établissement, il n'en demeure pas moins une photographie à un moment donné et ne permet pas de s'assurer de la soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Le budget transitoire 2016 d'UBFC, voté en décembre dernier, portait pour objectif politique principal le transfert de la mission doctorale à UBFC à la rentrée 2016. Cela nécessite une adaptation du système d'information qui s'est révélée plus complexe que prévu. Par conséquent, cela conduit à inverser les flux financiers initialement prévus avec les établissements.

Par ailleurs, il est nécessaire de prendre en compte des éléments nouveaux :

- les crédits issus du Programme Investissement d'Avenir (PIA) I-Site ;
- les financements du premier projet de recherche géré par UBFC.

### **1- RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Jusqu'à présent, les recettes de fonctionnement d'UBFC étaient relativement limitées, puisque l'établissement n'est pas éligible à la subvention pour charges de service public (SCSP) en provenance de l'Etat. En effet, celui-ci considère qu'il appartient aux établissements membres de financer les actions relatives aux compétences transférées exercées aux Comue.

Par ailleurs, UBFC ne bénéficiant pas des responsabilités et compétences élargies, les financements inhérents à la masse salariale ne figurent pas dans son budget mais dans celui du Rectorat. Si jusqu'à présent, les ressources d'UBFC étaient principalement constituées des participations de ses établissements membres, l'obtention de l'I-Site modifie considérablement la structuration du budget d'UBFC.

Le projet PEPITE, dont les crédits étaient initialement isolés des autres inscriptions budgétaires, fait désormais l'objet d'une gestion sur une enveloppe dédiée au sein des crédits UBFC.

Les ajustements de crédits proposés au BR 1 portent sur :

#### **- Les droits d'inscription**

L'inscription des doctorants et des candidats à l'habilitation à diriger des recherches constitue une compétence transférée depuis la création d'UBFC. Pour des raisons logistiques, cette compétence ne pourra être pleinement exercée à la rentrée 2016. En effet, les inscriptions auront lieu dans les établissements et les droits subséquents seront perçus directement par ceux-ci.

Par conséquent, il est nécessaire d'inverser les flux financiers initialement prévus et de réaliser dès l'automne 2016 le reversement à UBFC des droits des 1900 doctorants et candidats à l'HDR par les trois établissements concernés (Université de Bourgogne, Université de Franche-Comté et Université de Technologie Belfort-Montbéliard) sur la base de 90% des

effectifs inscrits pour l'année universitaire 2015-2016, étant précisé que l'ajustement final interviendra à l'issue de la clôture des inscriptions, soit courant janvier 2017.

Les sommes perçues par UBFC seront par conséquent considérées comme des subventions d'exploitation, de sorte qu'il convient de supprimer la recette de 248 000 € (correspondant à 1/3 des droits d'inscription attendus au regard du rattachement des produits à l'exercice 2016) initialement inscrite sur le chapitre 70.

#### - **Subventions d'exploitation**

La convention de préfinancement de l'I-Site entre UBFC et l'ANR prévoit un financement de 5 M€ pour une période probatoire d'un an à compter du 23 avril 2016. La mise en œuvre des différents programmes d'actions nécessite un financement de 980 000 € sur l'exercice 2016 (780 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement). Le versement des 5 M€ effectué en août 2016 par l'ANR fera donc l'objet d'un produit constaté d'avance d'un montant de 4,020 M€. Par conséquent, une recette de 780 000 € est inscrite à l'article 74411 pour le financement des actions relevant de la section de fonctionnement à mener d'ici à la fin décembre 2016.

Lors du budget transitoire 2016, une subvention avait été inscrite en fonctionnement. Aujourd'hui, compte tenu de l'objet de la subvention attribuée, UBFC souhaite imputer directement les fonds en investissement pour financer l'équipement de la future salle du conseil, ce qui lui permettra d'optimiser le mécanisme des reprises de quotes-parts sur subvention. Une réduction de 30 000 € est donc proposée.

La rubrique « Autres » propose une inscription de 210 900 €, résultant de l'agrégation de différentes recettes :

- 192 000 € en provenance des établissements au titre du remboursement des droits d'inscription des doctorants. La recette prévisionnelle attendue à l'automne est calculée sur la base de 90 % des 1900 doctorants devant régler 391 € état précisé que 55,10 € resteront dans les établissements. Cela représente un encaissement de 575 000 € arrondis, qui compte tenu du rattachement des produits à l'exercice, fera l'objet d'un produit constaté d'avance de 383 000 €, d'où l'inscription en droits constatés de 192 000 € ;
- 18 600 € sont inscrits pour financer les dépenses de fonctionnement de la première convention de recherche portée par UBFC. Les financements attendus à hauteur de 190 640 €, après déduction d'une somme de 7 000 € destinée à financer de l'investissement dès 2016, feront l'objet d'un produit constaté d'avance sur l'exercice pour la partie à financer au-delà de 2016 ;
- 300 € correspondent aux partenariats mis en place pour l'opération « Ma thèse en 180 secondes » et feront l'objet d'un reversement aux lauréates du concours organisé en avril dernier.

#### - **Produits exceptionnels**

Une somme de 26 700 € est attendue au titre des produits exceptionnels : elle correspond à la liquidation de l'Université Fédérale (organe préfigurateur de la Comue) qui devrait intervenir à l'automne prochain (26 200 €) et au recouvrement de frais de déplacement du personnel d'UBFC calculés sur un barème erroné dans le logiciel de gestion (500 €).

## - Reprises sur amortissements et provisions

Les subventions finançant des actifs (biens immobilisés) font l'objet d'une reprise au compte de résultat (section de fonctionnement), ce qui permet de neutraliser tout ou partie de l'amortissement des biens concernés. La reprise de quote-part calculée s'élève à 12 700 €.

**En droits constatés, l'ajustement des recettes de fonctionnement prévu au BR N°1 s'établit à 752 300 €, ce qui porte les recettes d'UBFC à 1 370 300 € pour l'exercice 2016. La contribution des établissements membres, qui représentait 48,54 % des recettes de fonctionnement du budget transitoire, compte désormais pour 21,89 % de ces mêmes recettes. Les principaux financements nouveaux, l-I-Site et convention de recherche, constituent des recettes fléchées.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>70</b>	<b>Ventes et prestations de services</b>	<b>248 000,00</b>	- <b>248 000,00</b>	-
70611	Droits de scolarité DN	248 000,00	- 248 000,00	-
<b>71</b>	<b>Production stockée</b>			-
<b>72</b>	<b>production immobilisable</b>			-
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>370 000,00</b>	<b>960 900,00</b>	<b>1 330 900,00</b>
74411	Subvention ANR		780 000,00	780 000,00
7444	Subventions des communes et grpts	30 000,00	- 30 000,00	-
7488	Autres	340 000,00	210 900,00	550 900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			-
<b>76</b>	<b>produits financiers</b>			-
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>26 700,00</b>	<b>26 700,00</b>
778	Autres produits exceptionnels		26 700,00	
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>		<b>12 700,00</b>	<b>12 700,00</b>
7813	Quote-part reprise au résultat		12 700,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>618 000,00</b>	<b>752 300,00</b>	<b>1 370 300,00</b>

## 2- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'année 2016 doit permettre à la Comue d'asseoir son organisation administrative et de développer la mise en œuvre des missions qui lui sont transférées ou qu'elle coordonne. Par ailleurs, elle porte l'I-Site et, à compter de cette rentrée, gère directement une première convention de recherche. Si UBFC ne dispose pas de financements propres au-delà des fonds provenant de la liquidation de l'Université Fédérale et des frais de gestion liés à l'I-Site et au programme de recherche, l'essentiel des ajustements proposés portent sur les recettes fléchées et sur la reconfiguration des dépenses de la structure qui jusqu'à présent ne gérait pas de masse salariale.

### Chapitre 60 : achats et variations de stocks : 11 000 €

Les dépenses proposées visent à prendre en compte les frais de fonctionnement de l'I-Site à compter de la rentrée prochaine.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>60</b>	<b>Achats et variations de stocks</b>	<b>110 700,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>121 700,00</b>
6061	Fournitures non stockables eau, énergie	200,00		200,00
6062	Acquisition de papier	1 500,00	1 000,00	2 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 500,00	5 000,00	13 500,00
6064	Fournitures administratives	9 500,00	10 000,00	19 500,00
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	10 000,00	40 000,00
60611	Electricité	24 000,00		24 000,00
60612	Carburant	10 000,00	5 000,00	15 000,00
60614	Chauffage	6 000,00		6 000,00
60617	Eau	1 000,00		1 000,00

### Chapitre 61 : Services extérieurs : 40 000 €

Une enveloppe de 30 000 € est destinée au financement des services extérieurs, étant précisé que ces prévisions pourront être, le moment venu, revues puisqu'il existe une fongibilité des crédits de l'enveloppe de fonctionnement. La répartition par chapitre n'est de fait qu'indicative.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>52 700,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>92 700,00</b>
6135	Locations mobilières	20 000,00	10 000,00	30 000,00
6155	Entretien, réparations sur biens mobiliers	2 000,00	5 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	10 000,00	35 000,00
616	Prime d'assurance	700,00	5 000,00	5 700,00
6181	Documentation générale	2 000,00	5 000,00	7 000,00
61831	Abonnements	2 000,00	5 000,00	7 000,00
61833	Ouvrages électroniques	1 000,00		1 000,00

### Chapitre 62 : Autres services extérieurs : 480 900 €

Les crédits prévus sur ce chapitre prennent en compte les déplacements et les missions de la doctorante du contrat de recherche géré par UBFC et les dépenses de l'I-Site. Une enveloppe de 450 800 € (fléchée I-Site) est identifiée pour permettre le financement sur l'année 2016 de la promotion de l'offre de formation et de recherche d'UBFC, de son image et de l'interopérabilité des systèmes d'information.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>178 600,00</b>	<b>480 900,00</b>	<b>659 500,00</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	10 000,00		10 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 000,00	150 000,00	162 000,00
623	Publicité, publications relations publiques	30 000,00	100 000,00	130 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 200,00	7 200,00
6256	Missions	19 000,00	12 200,00	31 200,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00	10 000,00
6264	Téléphone	7 000,00	500,00	7 500,00
6265	Affranchissement	2 000,00	200,00	2 200,00
6266	Internet	1 000,00		1 000,00
6281	Concours divers cotisations	49 000,00	10 000,00	59 000,00
6283	Formation continue du personnel	30 000,00		30 000,00
6286	Contrats de nettoyage	8 600,00		8 600,00
6288	Autres prestations extérieures diverses		200 800,00	200 800,00

### Chapitre 63 : Impôts, taxes et versements assimilés : 4 100 €

UBFC ne gère pas directement la masse salariale de ses agents, puisque les crédits afférents sont gérés sur le titre 2 du budget de l'Etat via le Rectorat à hauteur de 59 730 € pour les 10 des 11 emplois ouverts en 2015 et à hauteur de 30 176 € pour les 6 emplois créés en 2016. En revanche, les recrutements à intervenir dans le cadre de l'I-Site et sur les conventions de recherche portées par UBFC doivent faire l'objet d'un financement sur ressources propres et ont donc vocation à figurer dans le budget d'UBFC.

C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration sera amené à se prononcer sur le plafond d'emplois (tableau 1 des documents soumis au vote). Compte tenu de l'absence de lisibilité sur les contrats qui seront portés en gestion d'ici à la fin de l'année, afin d'offrir de la souplesse dans les réponses qui pourront être apportées aux demandes de portage des conventions de recherche, il est proposé de faire voter le plafond d'emplois sur ressources propres à 10 ETPT, sachant que 3 recrutements sont d'ores et déjà prévus dans le cadre d'I-Site et que le recrutement d'une doctorante sur convention de recherche interviendra au 1er septembre.

4 100 € sont prévus pour financer les cotisations au titre du FNAL et du versement transport sur les salaires à financer sur ressources propres.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>63</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>4 100,00</b>	<b>4 100,00</b>
<b>631</b>	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)		2 050,00	2 050,00
<b>633</b>	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		2 050,00	2 050,00

## Chapitre 64 : Charges de personnel : 204 800 €

La rémunération des personnels financés sur ressources propres et les indemnités des élus de l'équipe de gouvernance représente une dépense prévisible de 204 800 € se répartissant comme suit :

- 150 000 € pour le projet I-Site pour 3 personnels et le financement des jurys internationaux ;
- 13 200 € pour la rémunération d'une doctorante sur la convention de recherche ;
- 41 600 € pour les indemnités des VP qui seront mensualisées, pour les formations des doctorants à intervenir sur la toute fin de l'exercice et pour les interventions dans le cadre du projet PEPITE (ces dernières dépenses sont financées par le projet).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
64	Charges de personnel		204 800,00	204 800,00
641	Rémunération du personnel		148 600,00	148 600,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		56 200,00	56 200,00

## Chapitre 65 : Charges de gestion courante : - 1 200 €

L'impossibilité technique de procéder à l'inscription des doctorants nécessite de corriger les prévisions initiales en supprimant les crédits afférents au remboursement de la part de 55,10 € revenant aux établissements au titre de la médecine préventive, de la documentation et du fonds d'aide aux étudiants, d'où une réduction des crédits inscrits de 105 000 €.

L'acquisition de redevances logicielles pour l'I-Site est estimée à 30 000 €.

Sur ce chapitre sont également prévus les frais de gestion inhérents à l'I-Site (8% sur les dépenses supportées en direct par UBFC ainsi que le prévoit la convention de préfinancement) et ceux de la première convention de recherche intégralement gérée par UBFC (4%), soit une inscription de 73 800 € incluant les prix des lauréates de « Ma thèse en 180 secondes »).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
65	Charges de gestion courante	233 000,00	- 1 200,00	231 800,00
651	Redevances pour concession, brevets, licen.	20 000,00	30 000,00	50 000,00
6578	Autres charges spécifiques	105 000,00	- 105 000,00	-
6588	Autres charges diverses de gestion courante	108 000,00	73 800,00	181 800,00

## Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions : 12 700 €

Les dotations aux amortissements sont calculées sur la base du prorata temporis applicable à compter de la date de mise en service des biens. Le financement des acquisitions étant prévu par des subventions, la charge de l'amortissement inscrite au BR1 sera neutralisée.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
68	Dotation aux amortissements et provisions	15 000,00	12 700,00	27 700,00
6811	Dotations aux amortissements et provisions	15 000,00	12 700,00	27 700,00

Les dépenses de fonctionnement en droits constatés proposées au BR1 s'élèvent à 752 300 €, ce qui porte les dépenses de fonctionnement inscrites (y compris celles relatives à la masse salariale et aux amortissements) à 1 370 300 € pour l'exercice 2016.

### 3- RESULTAT PREVISIONNEL ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE

Les écritures de fonctionnement proposées au niveau du BR1 sont strictement équilibrées en dépenses et en recettes (à hauteur de 752 300 €), de sorte que le résultat prévisionnel de ce stade budgétaire est nul.

Le financement des investissements étant à dessein assuré par des subventions, ce stade budgétaire ne dégage aucune capacité d'autofinancement.

Pour autant, sur l'exercice budgétaire 2016, UBFC peut se prévaloir d'un excédent prévisionnel de 28 000 € et d'une capacité d'autofinancement de 43 000 €.

Pour mémoire, le résultat de l'exercice 2015 s'élevait à 70 207.42 € et la capacité d'autofinancement ressortait à 71 620.99 €.

### 4- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement proposées visent à poursuivre l'installation d'UBFC en la dotant de moyens lui permettant de fonctionner dans de meilleures conditions avec notamment l'équipement des locaux actuellement en cours d'aménagement par la Ville de Besançon, d'une part, et en impulsant des projets structurants et porteurs d'avenir dans le cadre de l'I-Site, d'autre part.

La prévision est la suivante :

- 200 000 € sont destinés à financer l'équipement dans le cadre du projet I-Site pour notamment le développement du Campus Numérique, l'acquisition de 2 véhicules ainsi que du matériel informatique et de bureau ;
- 7 000 € sont fléchés pour financer le matériel informatique du contrat de recherche ;
- 150 000 € sont inscrits pour aménager la future salle du conseil en mobilier et matériel de visioconférence et de sonorisation ainsi que pour équiper les bureaux des personnels recrutés à la rentrée prochaine.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
2183	Matériel de bureau	15 000,00	3 000,00	18 000,00
2184	Mobilier	6 000,00	52 000,00	58 000,00
2187	Matériel informatique	4 000,00	17 000,00	21 000,00
2188	Matériels divers	3 000,00	257 000,00	260 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>28 000,00</b>	<b>329 000,00</b>	<b>357 000,00</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

La construction du BR1 n'a pas envisagé de dégager une capacité d'autofinancement puisque le financement des acquisitions par les subventions inscrites est suffisant. Les recettes d'investissement prévues proviennent :

- du financement de l'I-Site pour 200 000 € ;
- de la Fondation de Coopération Scientifique pour 100 000 € ;
- du Grand Dijon pour 30 000 € ;
- du gouvernement américain sur le projet de recherche AFOSR USA pour 7 000 €.

Les recettes proposées pour un montant de 337 000 € permettent d'abonder le fonds de roulement de 8 000 €, compte tenu des dépenses d'investissement, qui représentent une inscription égale à 329 000 €.

## 5- SYNTHÈSE DU BUDGET 2016 EN DROITS CONSTATÉS

Le budget transitoire voté en décembre dernier, relativement modeste, permettait de :

- dégager un excédent prévisionnel de 28 000 € ;
- d'assurer une capacité d'autofinancement, elle aussi prévisionnelle, de 43 000 € ;
- d'abonder le fonds de roulement de 15 000 €.

BT	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONC</b>	Charges de FONC	590 000,00	Produits de FONC	618 000,00
	Charges de MS	-		
	Excédent de 1ère section	28 000,00	Déficit de 1ère section	
	<b>TOTAL</b>	<b>618 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>618 000,00</b>
<b>INVEST</b>	Insuffisance d'autofin.		Capacité d'autofin.	43 000,00
	Equipement	28 000,00	Subventions	-
	Augmentation du FDR	15 000,00	Diminution du FDR	
	<b>TOTAL</b>	<b>43 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>661 000,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>661 000,00</b>

BR1	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONC</b>	Charges de FONC	543 400,00	Produits de FONC	752 300,00
	Charges de MS	208 900,00		
	Excédent de 1ère section	-	Déficit de 1ère section	-
	<b>TOTAL</b>	<b>752 300,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>752 300,00</b>
<b>INVEST</b>	Insuffisance d'autofin.		Capacité d'autofin.	-
	Equipement	329 000,00	Subventions	337 000,00
	Augmentation du FDR	8 000,00	Diminution du FDR	-
	<b>TOTAL</b>	<b>337 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>337 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 089 300,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 089 300,00</b>

Exercice 2016	DEPENSES		RECETTES	
<b>FONC</b>	Charges de FONC	1 133 400,00	Produits de FONC	1 370 300,00
	Charges de MS	208 900,00		
	Excédent de 1ère section	28 000,00	Déficit de 1ère section	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 370 300,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 370 300,00</b>
<b>INVEST</b>	Insuffisance d'autofin.		Capacité d'autofin.	43 000,00
	Équipement	357 000,00	Subventions	337 000,00
	Augmentation du FDR	23 000,00	Diminution du FDR	
	<b>TOTAL</b>	<b>380 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>380 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 750 300,00</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 750 300,00</b>

Le BR1 de l'exercice 2016 constitue à lui seul plus qu'un budget d'ajustement dans la mesure où il intègre les financements de l'I-Site pour un montant de 980 000 € et dote l'établissement de crédits de masse salariale. Il s'équilibre globalement à 1 089 300 €.

Si ce stade budgétaire ne dégage pas de capacité d'autofinancement, il prévoit un abondement du fonds de roulement de 8 000 €.

S'équilibrant globalement à 1 750 300 €, le budget 2016 d'UBFC dispose d'indicateurs de soutenabilité favorables en affichant :

- un excédent prévisionnel de 28 000 € (contre 70 207.42 € au compte financier 2015);
- une capacité d'autofinancement prévisionnelle de 43 000 € (contre 71 620.99 € au compte financier 2015);
- un abondement du fonds de roulement à hauteur de 23 000 € (contre 38 504.81 € au compte financier 2015).

## II LE BUDGET PRESENTE EN FORMAT GBCP

Comme indiqué en introduction, la mise en œuvre du décret GBCP impose aux établissements qui n'appartiennent pas à la première vague de présenter un budget 2016 en droits constatés et en GBCP, alors même qu'ils ne disposeront pas nécessairement des outils de suivi des crédits de paiement. Le budget en format GBCP repose sur une logique d'encaissement et de décaissement. En d'autres termes, toute opération sur la trésorerie a désormais systématiquement un impact budgétaire. Cette nouvelle présentation fournit une information plus pertinente sur la soutenabilité budgétaire dans la mesure où elle permet d'appréhender les engagements de l'établissement de manière pluriannuelle.

L'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnels (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget définit les cinq tableaux ci-après soumis au vote de l'organe délibérant :

- le tableau des emplois (tableau 1) ;
- le tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- le tableau d'équilibre financier (tableau 3) ;
- le tableau de situation patrimoniale (tableau 6) ;
- le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9).

Les tableaux 3, 5, 7, 8 10 et 11 sont présentés pour information. Toutefois, le tableau 5 (opérations pour compte de tiers) n'est pas renseigné puisqu'aujourd'hui UBFC ne traite pas cette typologie d'écritures et le tableau 11 (tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche) est également sans objet.

Le dossier budgétaire annexé au présent rapport de présentation reprend l'ensemble des documents.

## **1- TABLEAU DES EMPLOIS**

Lors du vote du budget transitoire, UBFC ne disposait pas de la notification du plafond d'emplois pour l'année 2016. Lors de la campagne d'emplois, UBFC et les établissements membres ont convenu que 6 emplois sur les 12 attribués dans le cadre de la politique de site seraient fléchés vers les établissements membres afin de renforcer les fonctions supports et d'appui à UBFC.

Par conséquent, sous plafond Etat, l'établissement compte 17 ETPT au titre de l'année 2016, étant précisé qu'un support avait été gelé en 2015.

Le déploiement des actions du projet I-Site, tout particulièrement le recrutement de 3 personnes pour constituer l'équipe de gestion et de suivi, la rémunération des expertises réalisées lors de la sélection des appels à projets, la prise en charge de la rémunération de la doctorante recrutée sur le contrat de recherche supposent d'ouvrir un plafond d'emplois sur ressources propres. Afin de donner la réactivité nécessaire à UBFC dans la gestion des RH et des conventions de recherche sur ressources propres, **il est demandé aux membres du conseil d'administration d'ouvrir 10 ETPT financés sur ressources propres et de voter ainsi un plafond d'emplois égal à 27 ETPT.**

# 1- TABLEAU DES EMPLOIS

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n°1 - 2016**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global
			En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	(1)		-
		CDI			-
	Non permanents	CDD			
<b>S/total EC</b>			-	-	-
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	15 (2)		15
		CDI			-
	Non permanents	CDD	2	10	12
<b>S/total Biatoss</b>			17	10	27
<b>Totaux</b>			17 (3)	10	27
				(4)	<b>Plafond global des emplois voté par le CA</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			17 (5)		

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))



## 2- TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Ce tableau distingue les prévisions de recettes et au sein d'enveloppes limitatives par nature (fonctionnement, masse salariale et investissement), les prévisions de dépenses en autorisations d'engagement et crédit de paiement.

Les autorisations d'engagement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice tandis que les crédits de paiement constituent la limite maximale des dépenses pouvant être payées sur l'exercice.

Le projet I-Site et la convention de recherche sont fléchées : en effet, cette caractérisation permet de suivre plus aisément les décalages temporels entre les encaissements et les décaissements et facilite l'analyse de la décomposition de la trésorerie.

Les recettes attendues sur l'exercice 2016 s'élèvent à 6 262 340 € :

- 1 113 000 € votés au budget transitoire ;
- une correction à la baisse de 41 300 € pour prendre en compte le fait que les droits d'inscription des doctorants seront perçus par les établissements ;
- une ouverture de recette de 5 190 640 € pour le projet I-Site et le contrat de recherche.

Les autorisations d'engagement prévues sont évaluées à 1 717 700 € : 598 900 € votés au budget transitoire et corrigés à la hausse pour un montant égal à 1 118 800 € :

- + 63 000 € sur les crédits UBFC
- + 980 000 € pour l'I-Site
- + 75 800 € pour la convention de recherche.

Les crédits de paiement prévus sont estimés à 1 656 600 € : 588 000 € votés au budget transitoire et corrigés à la hausse pour un montant égal à 1 068 600 € :

- + 63 000 € sur les crédits UBFC ;
- + 980 000 € pour l'I-Site ;
- + 25 600 € pour la convention de recherche.

Le solde budgétaire du budget transitoire (soit l'écart entre les recettes inscrites et les crédits de paiement) passe donc de 525 000 € à 4 605 740 €.

**Le conseil d'administration sera amené à se prononcer sur le tableau 2 des autorisations budgétaires**, étant précisé que le tableau 3 (soumis pour information de l'organe délibérant) sur les dépenses par destination et sur les recettes par origine complète par son niveau de détail le tableau 2.

**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire (budget rectificatif)**

Dépenses							Recettes			
	Budget transitoire 2016		Budget rectificatif N°1		Budget 2106 rectifié		BT 2016	BR N°1	Budget rectifié	
			AE	CP	AE	CP				
Personnel	-	-	45 700	45 700	45 700	45 700	1 113 000	- 41 300	1 071 700	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-					-	-	-	Subvention pour charges de service public
							-			Autres financements de l'Etat
							-			Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	570 900	560 000	104 700	104 700	466 200	455 300	370 000	575 000	945 000	Autres financements publics
	-	-					743 000	- 616 300	126 700	Recettes propres
Investissement	28 000	28 000	122 000	122 000	150 000	150 000				
<b>I-SITE</b>			<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>-</b>	<b>5 190 640</b>	<b>5 190 640</b>	<b>Recettes fléchées**</b>
Personnel			150 000	150 000	150 000	150 000				Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement et intervention			630 000	630 000	630 000	630 000	-	5 000 000	5 000 000	Autres financements publics fléchés (I-Site)
Investissement			200 000	200 000	200 000	200 000				
Conventions de recherche			75 800	25 600	75 800	25 600	-	190 640	190 640	Recettes propres fléchées (Conventions de recherche)
Personnel			13 200	13 200	13 200	13 200				
Fonctionnement et intervention			45 000	5 400	45 000	5 400				
Investissement			17 600	7 000	17 600	7 000				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>598 900</b>	<b>588 000</b>	<b>1 118 800</b>	<b>1 068 600</b>	<b>1 717 700</b>	<b>1 656 600</b>	<b>1 113 000</b>	<b>5 149 340</b>	<b>6 262 340</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>525 000</b>		<b>4 080 740</b>		<b>4 605 740</b>				<b>D2 = B-C</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

### 3- TABLEAU DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Le tableau de l'équilibre financier (tableau 4) retrace d'un côté les besoins de financements et de l'autre les financements. Le solde budgétaire voté au budget transitoire (525 000€) est réévalué de 4 080 740 €, de sorte qu'il s'établit à 4 605 740 €, dont :

- 4 185 040 € pour les opérations fléchées ;
- 420 700 € pour les opérations globalisées portées par UBFC. En effet, les besoins de cette dernière pour financer l'ensemble des dépenses prévues s'élèvent à 104 300 € et ont donc conduit à prélever sur la trésorerie du budget transitoire, votée à hauteur de 525 000€.

**Tableau 4**  
**Équilibre financier**

#### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

*Situation BT + BR1 2016*

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *		4 605 740	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	-	et 4 605 740	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		ou 4 605 740	<b>Variation de trésorerie</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	4 185 040	ou -	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	420 700	ou -	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>4 605 740</b>	et <b>4 605 740</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement  
Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

#### **4- TABLEAU DE SITUATION PATRIMONIALE**

Le tableau 6 sur la situation patrimoniale constitue une synthèse de la présentation en droits constatés réalisée précédemment. Il met en évidence pour l'exercice 2016 :

- le montant de l'excédent prévisionnel qui est nul au niveau du BR1 mais égal à 28 000 € sur l'exercice 2016 ;

- le calcul de la capacité d'autofinancement, qui, compte tenu de la construction du BR1 visant à financer l'investissement grâce aux subventions pour optimiser la reprise des quotes-parts de subvention, est nulle mais égale à 43 000 € sur l'exercice ;

- l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés permet de montrer que l'abondement de 15 000 € au budget initial est revalorisé de 8 000 € au BR1, pour atteindre globalement 23 000 € sur l'exercice.

Par ailleurs, le document livre des informations sur la variation du fonds de roulement, sur celle du besoin en fonds de roulement, sur la variation de la trésorerie, sur le niveau prévisionnel du fonds de roulement, sur le niveau du besoin en fonds de roulement et sur le niveau de la trésorerie.

**Ce tableau est soumis au vote du conseil d'administration.**

## Tableau 6 Situation patrimoniale

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	208 900	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	1 133 400	Autres subventions	1 330 900
		Autres produits	39 400
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 342 300</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 370 300</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	28 000	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 370 300</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 370 300</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

#### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	28 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 700
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 12 700
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>43 000</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

#### État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	43 000
Investissements	357 000	Financement de l'actif par l'État	
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	337 000
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>357 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>380 000</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>23 000</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	Apport 23 000,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 582 740,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	4 605 740,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	61 504,81
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 558 644,34
Niveau de la TRESORERIE	4 620 149,15

## 5- TABLEAU DES OPERATIONS PLURIANNUELLES :

Ce tableau 9 sur les opérations pluriannuelles, **soumis au vote du conseil d'administration**, complète le tableau 2 sur les autorisations budgétaires en intégrant les prévisions de recettes et de dépenses sur les exercices futurs.

Le projet I-Site est planifié sur 2016 et 2017 puisque pour l'engagement contractuel entre UBFC et l'ANR est une convention de préfinancement de 12 mois à compter du mois d'avril 2016. Le contrat de recherche, quant à lui, durera 3 ans à compter de septembre 2016.

Le tableau 8 complète l'information du conseil d'administration en permettant le suivi des opérations fléchées (contrats de recherche et I-Site) puisqu'il est destiné à retracer l'exécution passée (inexistante aujourd'hui) et prévisionnelle des encaissements et des décaissements s'y rattachant.

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1 I-Site	5 000 000	-	-	-	980 000	980 000	-	-	-	980 000	980 000	4 020 000	-
Op. 2 AFOSR USA	190 640	-	-	-	75 800	75 800	-	-	-	25 600	25 600	114 840	50 200
Op. 3													
<b>total contrats de recherche</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>total contrats de formation continue</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>Total contrats d'enseignement</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>													
<b>Total</b>	<b>5 190 640</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 055 800</b>	<b>1 055 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 005 600</b>	<b>1 005 600</b>	<b>4 134 840</b>	<b>50 200</b>
<b>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</b>													
Ss total personnel	2 498 040	-	-	-	163 200	163 200	-	-	-	163 200	163 200	2 334 840	-
Ss total fonctionnement et intervention	2 075 000	-	-	-	675 000	675 000	-	-	-	635 400	635 400	1 400 000	39 600
Ss total investissement	617 600	-	-	-	217 600	217 600	-	-	-	207 000	207 000	400 000	10 600

<b>B - Recettes</b>						
Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Op. 1 I-Site	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	-
Op. 2 AFOSR USA	190 640	-	190 640	-	190 640	-
Op. 3						
<b>total contrats de recherche</b>	5 190 640					
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>total contrats de formation continue</b>						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>Total contrats d'enseignement</b>						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>						



## 6- CONCLUSION ET PROJET DE DELIBERATION

Le budget présenté est tout à fait soutenable sur l'exercice et au-delà dans la mesure où il est proposé de flécher les conventions de recherche et le projet I-Site : ce fléchage facilitera le suivi de l'exécution budgétaire et permettra d'expliquer les décalages importants entre les encaissements et les décaissements.

Par ailleurs, il est demandé aux membres du conseil d'administration de délibérer sur les propositions suivantes :

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis du Conseil des Membres du 13 juillet 2016 qui a approuvé le budget rectificatif n°1 sous réserve qu'un BR2 soit mis en œuvre par la suite, pour préciser :

- les frais de gestion appliqués sur les dépenses supportées en direct par UBFC sur les WP 1,5 et 6 de l'I-SITE ;
- le niveau des primes versées aux VP,

### Article 1

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 17 ETPT sous plafond Etat et 10 ETPT hors plafond, soit un plafond global de 27 emplois (ETPT).
- L'ouverture de 1 118 800 € en autorisations d'engagement dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 570 300 € en fonctionnement ;
  - o 339 600 € en investissement.
- L'ouverture de 1 068 600 € en crédits de paiement dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 530 700 € en fonctionnement ;
  - o 329 000 € en investissement

L'inscription des recettes s'établissant à 5 149 340 €, le solde budgétaire du BR1 s'élève à 4 080 740 €.

Par conséquent, pour l'exercice 2016 :

- les autorisations d'engagement s'élèvent à 1 717 700 € dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 1 141 200 € en fonctionnement ;
  - o 367 600 € en investissement.
- Les crédits de paiement s'élèvent à 1 656 600 € dont :
  - o 208 900 € en personnel ;
  - o 1 090 700 € en fonctionnement ;
  - o 357 000 € en investissement.

L'inscription des recettes s'établissant à 6 262 340 €, le solde budgétaire du budget 2016 révisé s'élève à 4 605 740 €.

## Article 2

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 4 080 740 € de variation de trésorerie au BR1 soit 4 605 740 € sur l'exercice
- 0 € de résultat patrimonial au BR1, soit 28 000 € sur l'exercice
- 0 € de capacité de financement au BR1, soit 43 000 € sur l'exercice
- 8 000 € d'abondement au fonds de roulement, soit une variation de 23 000 € sur l'exercice.

## Article 3

Le conseil d'administration décide de flécher les opérations I-Site et conventions de recherche dans la mesure où elles présentent les caractéristiques suivantes :

- opérations pluriannuelles ;
- justification des dépenses auprès des financeurs ;
- impact significatif sur la trésorerie.

Le conseil d'administration approuve les tableaux suivants :

- tableau des emplois (tableau 1) ;
- tableau des autorisations budgétaires (tableau 2) ;
- tableau de l'équilibre financier (tableau 3) ;
- tableau de situation patrimoniale (tableau 5) ;
- tableau des opérations pluriannuelles (tableau 6) ;

▪ **DOSSIER BUDGETAIRE** ▪



**BUDGET RECTIFICATIF N°1 COMUE UBFC 2016 - BUDGET PAR NATURE - DETAIL DES DEPENSES**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>60</b>	<b>Achats et variations de stocks</b>	<b>110 700,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>121 700,00</b>
6061	Fournitures non stockables eau, énergie	200,00		200,00
6062	Acquisition de papier	1 500,00	1 000,00	2 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 500,00	5 000,00	13 500,00
6064	Fournitures administratives	9 500,00	10 000,00	19 500,00
6068	Autres matières et fournitures	50 000,00	- 10 000,00	40 000,00
60611	Electricité	24 000,00		24 000,00
60612	Carburant	10 000,00	5 000,00	15 000,00
60614	Chauffage	6 000,00		6 000,00
60617	Eau	1 000,00		1 000,00
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>	<b>52 700,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>92 700,00</b>
6135	Locations mobilières	20 000,00	10 000,00	30 000,00
6155	Entretien, réparations sur biens mobiliers	2 000,00	5 000,00	7 000,00
6156	Maintenance	25 000,00	10 000,00	35 000,00
616	Prime d'assurance	700,00	5 000,00	5 700,00
6181	Documentation générale	2 000,00	5 000,00	7 000,00
61831	Abonnements	2 000,00	5 000,00	7 000,00
61833	Ouvrages électroniques	1 000,00		1 000,00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>	<b>178 600,00</b>	<b>480 900,00</b>	<b>659 500,00</b>
621	Personnel extérieur à l'établissement	10 000,00		10 000,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 000,00	150 000,00	162 000,00
623	Publicité, publications relations publiques	30 000,00	100 000,00	130 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	2 200,00	7 200,00
6256	Missions	19 000,00	12 200,00	31 200,00
6257	Réceptions	5 000,00	5 000,00	10 000,00
6264	Téléphone	7 000,00	500,00	7 500,00
6265	Affranchissement	2 000,00	200,00	2 200,00
6266	Internet	1 000,00		1 000,00
6281	Concours divers cotisations	49 000,00	10 000,00	59 000,00
6283	Formation continue du personnel	30 000,00		30 000,00
6286	Contrats de nettoyage	8 600,00		8 600,00
6288	Autres prestations extérieures diverses		200 800,00	200 800,00
<b>63</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		<b>4 100,00</b>	<b>4 100,00</b>
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)		2 050,00	2 050,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		2 050,00	2 050,00
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>		<b>204 800,00</b>	<b>204 800,00</b>
641	Rémunération du personnel		148 600,00	148 600,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		56 200,00	56 200,00
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>233 000,00</b>	<b>- 1 200,00</b>	<b>231 800,00</b>
651	Redevances pour concession, brevets, licen.	20 000,00	30 000,00	50 000,00
6578	Autres charges spécifiques	105 000,00	- 105 000,00	-
6588	Autres charges diverses de gestion courante	108 000,00	73 800,00	181 800,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	-	-	-
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	-	-	-
<b>68</b>	<b>Dotation aux amortissements et provisions</b>	<b>15 000,00</b>	<b>12 700,00</b>	<b>27 700,00</b>
6811	Dotations aux amortissements et provisions	15 000,00	12 700,00	27 700,00
<b>TOTAL MASSE FONCTIONNEMENT</b>		<b>590 000,00</b>	<b>543 400,00</b>	<b>1 133 400,00</b>
<b>TOTAL MASSE PERSONNEL</b>		-	<b>208 900,00</b>	<b>208 900,00</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>590 000,00</b>	<b>752 300,00</b>	<b>1 342 300,00</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BT 2016</b>	<b>BR 2016</b>	<b>TOTAL</b>
2183	Matériel de bureau	15 000,00	3 000,00	18 000,00
2184	Mobilier	6 000,00	52 000,00	58 000,00
2187	Matériel informatique	4 000,00	17 000,00	21 000,00
2188	Matériels divers	3 000,00	257 000,00	260 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>28 000,00</b>	<b>329 000,00</b>	<b>357 000,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>618 000,00</b>	<b>1 081 300,00</b>	<b>1 699 300,00</b>

**BUDGET RECTIFICATIF N°1 COMUE UBFC 2016 - BUDGET PAR NATURE - DETAIL DES RECETTES**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BT 2016	BR 2016	TOTAL
<b>70</b>	<b>Ventes et prestations de services</b>	<b>248 000,00</b>	- <b>248 000,00</b>	-
70611	Droits de scolarité DN	248 000,00	- 248 000,00	-
<b>71</b>	<b>Production stockée</b>			-
<b>72</b>	<b>production immobilisable</b>			-
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>370 000,00</b>	<b>960 900,00</b>	<b>1 330 900,00</b>
74411	Subvention ANR		780 000,00	780 000,00
7444	Subventions des communes et grpts	30 000,00	- 30 000,00	-
7488	Autres	340 000,00	210 900,00	550 900,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			-
<b>76</b>	<b>produits financiers</b>			-
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>		<b>26 700,00</b>	<b>26 700,00</b>
778	Autres produits exceptionnels		26 700,00	
<b>78</b>	<b>Reprises sur amortissements et provisions</b>		<b>12 700,00</b>	<b>12 700,00</b>
7813	Quote-part reprise au résultat		12 700,00	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>618 000,00</b>	<b>752 300,00</b>	<b>1 370 300,00</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT		BT 2016	Proposition BR	TOTAL
<b>10</b>	<b>Capital et réserves</b>			-
<b>11</b>	<b>Report à nouveau</b>			-
<b>12</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>			-
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>		<b>337 000,00</b>	<b>337 000,00</b>
1317	Subvention ANR		200 000,00	200 000,00
1318			137 000,00	137 000,00
<b>14</b>	<b>Provisions réglementées</b>			-
<b>15</b>	<b>Provisions</b>			-
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>			-
<b>17</b>	<b>Dettes rattachées à des participations</b>			-
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-</b>	<b>337 000,00</b>	<b>337 000,00</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>618 000,00</b>	<b>1 089 300,00</b>	<b>1 707 300,00</b>

**TABLEAU**  
**Synthèse budgétaire et comptable**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Année 2016

		<b>Budget 2016</b>
<b>Stocks initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	<b>86 400</b>
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	<b>38 505</b>
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	<b>24 096</b>
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	<b>14 409</b>
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	14 409
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	<b>1 717 700</b>
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	<b>28 000</b>
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>43 000</b>
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	<b>23 000</b>
	<b>9 Opérations bilancielle non budgétaires</b>	<b>SENS 0</b>
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0
	Cautionnements et dépôts	- 0
	<b>10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires</b>	<b>SENS 0</b>
	Variation des stocks	+ / - 0
	Production immobilisée	+ 0
	Charges sur créances irrécouvrables	- 0
	Produits divers de gestion courante	+ 0
	<b>11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires</b>	<b>SENS 0</b>
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -15 000
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 15 000
	<b>12 Solde budgétaire =</b>	<b>4 605 740</b>
	12.a Recettes budgétaires	6 262 340
	12.b Crédits de paiement ouverts	1 656 600
<b>13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers</b>	<b>0</b>	
<b>14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers</b>	<b>0</b>	
<b>15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14</b>	<b>4 605 740</b>	
15.a dont variation de la trésorerie fléchée	4 185 040	
15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	420 700	
<b>16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14</b>	<b>-4 582 740</b>	
<b>17 Restes à payer</b>	<b>61 100</b>	
<b>Stocks finaux</b>	<b>18 Niveau final de restes à payer</b>	<b>147 500</b>
	<b>19 Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>61 505</b>
	<b>20 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-4 558 644</b>
	<b>21 Niveau final de la trésorerie</b>	<b>4 620 149</b>
	21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	4 185 040
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	435 109
	Comptabilité budgétaire	
	Comptabilité générale	

**Tableau 1**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif n°1 - 2016**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat		Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	(1)		-
		CDI			-
	Non permanents	CDD			
<b>S/total EC</b>			-	-	-
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>					-
BIATOSS	Permanents	Titulaires	15 (2)		15
		CDI			-
	Non permanents	CDD	2	10	12
<b>S/total Biatoss</b>			17	10	27
<b>Totaux</b>			17 (3)	10	27
				(4)	Plafond global des emplois voté par le CA
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			17 (5)		

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))



**Tableau 2**  
**Autorisations budgétaires**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire (budget rectificatif)**

Dépenses							Recettes			
	Budget transitoire 2016		Budget rectificatif N°1		Budget 2106 rectifié		BT 2016	BR N°1	Budget rectificatif	
			AE	CP	AE	CP				
Personnel	-	-	45 700	45 700	45 700	45 700	1 113 000	- 41 300	1 071 700	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	-	-					-	-	-	Subvention pour charges de service public
							-			Autres financements de l'Etat
							-			Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	570 900	560 000	104 700	104 700	466 200	455 300	370 000	575 000	945 000	Autres financements publics
	-	-					743 000	- 616 300	126 700	Recettes propres
Investissement	28 000	28 000	122 000	122 000	150 000	150 000				
<b>I-SITE</b>			<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>980 000</b>	<b>-</b>	<b>5 190 640</b>	<b>5 190 640</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
Personnel			150 000	150 000	150 000	150 000				Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement et intervention			630 000	630 000	630 000	630 000	-	5 000 000	5 000 000	Autres financements publics fléchés (I-Site)
Investissement			200 000	200 000	200 000	200 000				
Conventions de recherche			75 800	25 600	75 800	25 600	-	190 640	190 640	Recettes propres fléchées (Conventions de recherche)
Personnel			13 200	13 200	13 200	13 200				
Fonctionnement et intervention			45 000	5 400	45 000	5 400				
Investissement			17 600	7 000	17 600	7 000				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>598 900</b>	<b>588 000</b>	<b>1 118 800</b>	<b>1 068 600</b>	<b>1 717 700</b>	<b>1 656 600</b>	<b>1 113 000</b>	<b>5 149 340</b>	<b>6 262 340</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>		<b>525 000</b>		<b>4 080 740</b>		<b>4 605 740</b>	<b>D2 = B-C</b>			

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3

## Dépenses par destination et recettes par origine

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

## Tableau des dépenses par destination (obligatoire) (Budget transitoire 2016 + BR 2016)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue</b>							-	-
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence							-	-
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master							-	-
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat			105 000	105 000			105 000	105 000
D105 - Bibliothèques et documentation							-	-
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	13 200	13 200	45 000	5 400	17 600	7 000	75 800	25 600
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies							-	-
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur							-	-
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies							-	-
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement							-	-
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société							-	-
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	150 000	150 000	630 000	630 000	200 000	200 000	980 000	980 000
D113 - Diffusion des savoirs et musées							-	-
D114 - Immobilier							-	-
D115 - Pilotage et support	45 700	45 700	361 200	310 300	150 000	150 000	556 900	506 000
<b>Étudiants</b>							-	-
D201 - Aides directes aux étudiants							-	-
D202 - Aides indirectes			-	40 000			-	40 000
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives							-	-
<b>Total</b>	<b>208 900</b>	<b>208 900</b>	<b>1 141 200</b>	<b>1 090 700</b>	<b>367 600</b>	<b>357 000</b>	<b>1 717 700</b>	<b>1 656 600</b>
							<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>	<b>4 605 740</b>

**Tableau des recettes par origine (obligatoire)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charges de service	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public									-
Droits d'inscription									-
Formation continue, diplômes propres et VAE									-
Taxe d'apprentissage									-
Contrats et prestations de recherche hors ANR								190 640	190 640
Valorisation									-
ANR investissements d'avenir							5 000 000		5 000 000
ANR hors investissements d'avenir									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne									-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres				945 000					945 000
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs									-
Autres recettes					126 700				126 700
<b>Total</b>				<b>945 000</b>	<b>126 700</b>		<b>5 000 000</b>	<b>190 640</b>	<b>6 262 340</b>
								<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>D2=B-C</b>

## Tableau 4 Équilibre financier

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Situation BT + BR1 2016**

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *		4 605 740	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>			<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	-	-	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	-	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	-	-	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	-	et 4 605 740	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		ou 4 605 740	<b>Variation de trésorerie</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	4 185 040	ou -	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	420 700	ou -	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>4 605 740</b>	et	<b>4 605 740</b>
			<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>
* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)			
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)			
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)			

## Tableau 5 Opérations pour le compte de tiers

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**SANS OBJET**

### Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Opération 1	C 4...			
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
<b>TOTAL</b>			<b>(c1)</b>	<b>(c2)</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Équilibre financier" (tableau 4)*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

## Tableau 6 Situation patrimoniale

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	208 900	Subventions de l'Etat	
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	-	Fiscalité affectée	
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	1 133 400	Autres subventions	1 330 900
		Autres produits	39 400
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>1 342 300</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>1 370 300</b>
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<b>28 000</b>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 370 300</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>1 370 300</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

#### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	28 000
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	27 700
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	- 12 700
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>43 000</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

#### État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*		Capacité d'autofinancement*	43 000
		Financement de l'actif par l'État	
Investissements	357 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	337 000
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>357 000</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>380 000</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>23 000</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	Apport 23 000,00
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 582 740,00
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	4 605 740,00
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	61 504,81
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-4 558 644,34
Niveau de la TRESORERIE	4 620 149,15

**Tableau 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

( K€ TTC )	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	14 409	136 709	306 309	290 709	369 909	348 909	314 209	5 279 209	5 274 509	5 089 409	4 919 949	4 796 799	4 620 149
<i>dont placements</i> = total du C_50													
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>A1. Recettes budgétaires globalisées</b>	130 000	200 000	-	100 000	-	300	-	-	-	26 700	574 700	40 000	1 071 700
Subvention pour charges de service public													
Autres financements de l'Etat													
Fiscalité affectée													
Autres financements publics	130 000	200 000		100 000							574 700	40 000	1 044 700
Recettes propres						300				26 700			27 000
<b>A2. Recettes budgétaires fléchées</b>	-	-	-	-	-	-	5 000 000	-	-	190 640	-	-	5 190 640
Financements de l'Etat fléchés													
Autres financements publics fléchés							5 000 000						5 000 000
Recettes propres fléchées										190 640			190 640
<b>A3. Opérations non budgétaires</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux emprunts													
Opérations géré en compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA													
TVA encaissée													
Autres encaissements sur comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	130 000	200 000	-	100 000	-	300	5 000 000	-	-	217 340	574 700	40 000	6 262 340
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>B1. Enveloppes hors recettes fléchées</b>	7 700	30 400	15 600	20 800	21 000	35 000	35 000	4 700	54 300	106 300	226 350	93 850	651 000
Personnel								2 700	3 300	3 300	18 200	18 200	45 700
Fonctionnement	200	29 650	11 500	20 800	21 000	35 000	35 000	2 000	38 000	93 000	128 150	41 000	455 300
Intervention													
Investissement	7 500	750	4 100						13 000	10 000	80 000	34 650	150 000
<b>B2. Dépenses sur recettes fléchées</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	130 800	280 500	471 500	122 800	1 005 600
Personnel									28 300	28 300	68 300	38 300	163 200
Fonctionnement									57 500	202 200	303 200	72 500	635 400
Intervention													
Investissement									45 000	50 000	100 000	12 000	207 000
<b>B3. Opérations non budgétaires</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursements d'emprunts													
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA													
TVA décaissée													
Autres décaissements sur comptes de tiers													
<b>B. TOTAL</b>	7 700	30 400	15 600	20 800	21 000	35 000	35 000	4 700	185 100	386 800	697 850	216 650	1 656 600
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	122 300	169 600	- 15 600	79 200	- 21 000	- 34 700	4 965 000	- 4 700	- 185 100	- 169 460	- 123 150	- 176 650	4 605 740
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	136 709	306 309	290 709	369 909	348 909	314 209	5 279 209	5 274 509	5 089 409	4 919 949	4 796 799	4 620 149	4 605 740
											<i>dont trésorerie fléchée</i>		-
											<i>dont trésorerie sur op. non bud</i>		-

\* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (tableau 4)

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi des opérations liées aux recettes fléchées

	Antérieures à N non dénouées	N = 2016	N+1 = 2017	N+2 = 2018	N+3 = 2019
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>	<b>0</b>				
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>-</b>	<b>5 190 640</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Financements de l'État fléchés					
Autres financements publics fléchés		5 000 000			
Recettes propres fléchées		190 640			
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	<b>-</b>	<b>1 005 600</b>	<b>4 092 600</b>	<b>57 000</b>	<b>35 440</b>
Personnel					
<i>AE=CP</i>		163 200	2 262 000	42 000	30 840
Fonctionnement et intervention					
<i>AE</i>		675 000	1 400 000		-
<i>CP</i>		635 400	1 420 000	15 000	4 600
Investissement					
<i>AE</i>		217 600	400 000		
<i>CP</i>		207 000	410 600		
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>-</b>	<b>4 185 040</b>	<b>- 4 092 600</b>	<b>- 57 000</b>	<b>- 35 440</b>
		<i>X repris au tableau "Équilibre financier" en (a) (tableau 4)</i>			



**Tableau 9**

**Tableau des opérations pluriannuelles**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**A - Dépenses**

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(4)<=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)<=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Op. 1 I-Site	5 000 000	-	-	-	980 000	980 000	-	-	-	980 000	980 000	4 020 000	-
Op. 2 AFOSR USA	190 640	-	-	-	75 800	75 800	-	-	-	25 600	25 600	114 840	50 200
Op. 3													
<b>total contrats de recherche</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>total contrats de formation continue</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>Total contrats d'enseignement</b>													
Op. 1													
Op. 2													
Op. 3													
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>													
<b>Total</b>	<b>5 190 640</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 055 800</b>	<b>1 055 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 005 600</b>	<b>1 005 600</b>	<b>4 134 840</b>	<b>50 200</b>
<b>pour information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppes :</b>													
Ss total personnel	2 498 040	-	-	-	163 200	163 200	-	-	-	163 200	163 200	2 334 840	-
Ss total fonctionnement et intervention	2 075 000	-	-	-	675 000	675 000	-	-	-	635 400	635 400	1 400 000	39 600
Ss total investissement	617 600	-	-	-	217 600	217 600	-	-	-	207 000	207 000	400 000	10 600

<b>B - Recettes</b>						
Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)
Op. 1 I-Site	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000	-
Op. 2 AFOSR USA	190 640	-	190 640	-	190 640	-
Op. 3						
<b>total contrats de recherche</b>	5 190 640					
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>total contrats de formation continue</b>						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>Total contrats d'enseignement</b>						
Op. 1						
Op. 2						
Op. 3						
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>						

Tableau 10

## Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

## A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle	Prévision N (BI + BR)									Prévision N+1 et suivantes						
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement																	
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de recherche	Personnel	2 498 040	-	-	-	163 200	163 200	-	-	-	163 200	163 200	2 262 000	2 262 000	42 000	42 000	30 840	30 840
	Fonctionnement et intervention	2 075 000	-	-	-	675 000	675 000	-	-	-	635 400	635 400	1 400 000	1 420 000	0	15 000	0	4 600
	Investissement	617 600	-	-	-	217 600	217 600	-	-	-	207 000	207 000	400 000	410 600	0	0	0	0
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 055 800</b>	<b>1 055 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005 600</b>	<b>1 005 600</b>	<b>4 062 000</b>	<b>4 092 600</b>	<b>42 000</b>	<b>57 000</b>	<b>30 840</b>	<b>35 440</b>
Contrat de formation continue	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention																	
	Investissement																	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrat d'enseignement	Personnel																	
	Fonctionnement et intervention																	
	Investissement																	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total personnel</b>	<b>2 498 040</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163 200</b>	<b>163 200</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>163 200</b>	<b>163 200</b>	<b>2 262 000</b>	<b>2 262 000</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>	<b>30 840</b>	<b>30 840</b>
	<b>Ss total fonctionnement et intervention</b>	<b>2 075 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>675 000</b>	<b>675 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>635 400</b>	<b>635 400</b>	<b>1 400 000</b>	<b>1 420 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>4 600</b>
	<b>Ss total investissement</b>	<b>617 600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>217 600</b>	<b>217 600</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>207 000</b>	<b>207 000</b>	<b>400 000</b>	<b>410 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 190 640</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 055 800</b>	<b>1 055 800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 005 600</b>	<b>1 005 600</b>	<b>4 062 000</b>	<b>4 092 600</b>	<b>42 000</b>	<b>57 000</b>	<b>30 840</b>	<b>35 440</b>

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

## B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Financement de l'opération (18)	Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
Dépenses d'investissement	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
<b>Total PPI.1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**	5 000 000	0	5 000 000			
	Autres financements***	190 640	0	190 640			
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*						
	Autres financements publics**						
	Autres financements***						
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>						
	<b>Ss total autres financements publics</b>						
	<b>Ss total autres financements</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés  
\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)  
\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchés

C - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

		Prévision pluriannuelle	Exécution						Restes à payer
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE consommées les années antérieures à N	AE consommées en N	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à N	CP consommés en N	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées
		(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement								
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>									
Contrats de recherche	Personnel	2 498 040							
	Fonctionnement et intervention	2 075 000							
	Investissement	617 600							
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>5 190 640</b>	0	0	0	0	0	0	
Contrat de formation continue	Personnel								
	Fonctionnement et intervention								
	Investissement								
<b>Total contrat de formation continue.3</b>			0	0	0	0	0	0	
Contrat d'enseignement	Personnel								
	Fonctionnement et intervention								
	Investissement								
<b>Total contrat de formation continue.4</b>			0	0	0	0	0	0	0
	<b>Ss total personnel</b>	<b>2 498 040</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total fonctionnement et intervention</b>	<b>2 075 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Ss total investissement</b>	<b>617 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## D - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à N (12)	Encaissement réalisés en N (13)	Reste à encaisser en N+1 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
<b>Total PPI.1</b>					
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	5 000 000	0	5 000 000	0
	Autres financements publics**	190 640	0	190 640	0
	Autres financements***				
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>	<b>5 190 640</b>	<b>0</b>
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
<b>Total contrat de formation continue.3</b>					
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
<b>Total contrat de formation continue.4</b>					
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>				
	<b>Ss total autres financements publics</b>				
	<b>Ss total autres financements</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>5 190 640</b>		<b>5 190 640</b>	<b>0</b>

\*\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financements de l'Etat fléchés

\*\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\*\* Ressources propres et autres recettes fléchées

## T-11 UMR

### TABLEAU RETRAÇANT LES MOYENS DES UNITÉS MIXTES DE RECHERCHE

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**SANS OBJET**

		Moyens de l'établissement		Moyens hors budget de l'établissement					
				Organisme de recherche A		Partenaire B		Partenaire N	
UMR 1	Personnel		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement								
	Investissement								
UMR 2	Personnel		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement								
	Investissement								
...									
UMR n	Personnel		Emplois		Emplois		Emplois		Emplois
	Fonctionnement								
	Investissement								

## GLOSSAIRE

**AMUE** : l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui organise la coopération entre ses membres et sert de support à leurs actions communes en vue d'améliorer la qualité de leur gestion.

**ANR** : l'Agence Nationale de la Recherche a pour mission la mise en œuvre du financement de la recherche sur projets en France.

**Autorisation d'emploi** : les crédits de personnel s'accompagnent d'un plafond d'emplois autorisés (article 7-III de la LOLF). Ces autorisations d'emplois sont annuelles limitatives au niveau du ministère et déclinées à titre indicatif par programme et par catégorie d'emplois dans les documents budgétaires. Elles sont exprimées en équivalent temps plein travaillé (ETPT) annualisés.

**Autorisation d'engagement (AE)** : les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées (article 8 de la LOLF). Les autorisations d'engagement sont consommées par la souscription des engagements de dépense (engagement juridique) à hauteur du montant ferme pour lequel l'État s'engage auprès d'un tiers.

**Crédit de paiement (CP)** : les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans l'année en cours ou les années antérieures (article 8 de la LOLF).

**Droits constatés** : "Droits constatés" est un abrégé de "budgétisation et comptabilité publiques sur la base des droits constatés". La méthode des droits constatés et celle des paiements ou « de caisse » sont souvent présentées comme aux antipodes l'une de l'autre.

La méthode des paiements (cash basis) comptabilise une transaction au moment de l'encaissement ou du décaissement des fonds.

La méthode des droits constatés (accruals basis) comptabilise une transaction lorsqu'intervient l'activité (ou la décision) qui va générer les recettes ou les dépenses, et ne tient pas compte du moment auquel interviennent décaissements ou encaissements.

**Engagement** : l'engagement est l'acte juridique par lequel l'État crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle il résultera une dépense. L'engagement respecte l'objet et les limites de l'autorisation budgétaire.

**Équivalent temps plein travaillé** : l'équivalent temps plein travaillé (ETPT) comptabilise, sur période donnée (généralement l'année), les agents soumis au plafond d'emplois. Cette unité de décompte tient compte à la fois de la quotité travaillée et de la période d'activité sur l'année. Un agent à temps complet qui est en position d'activité pendant toute l'année équivaut à 1 ETPT. Un agent à temps complet qui est en position d'activité durant 6 mois équivaut à 0,5 ETPT. L'ETPT est l'unité de décompte du plafond d'emplois. Comme l'ETP, l'ETPT ne tient pas compte des sur-rémunérations du temps partiel.

**FNAL** : La contribution au Fonds national d'aide au logement est due par tous les employeurs, quelle que soit la taille de la structure. Cette contribution assure le financement de l'allocation logement.

**Fongibilité** : la fongibilité permet à chaque gestionnaire d'utiliser librement les crédits ouverts pour mettre en œuvre de manière performante et optimale les actions du programme, sous réserve de la soutenabilité dans la durée des choix de gestion et du respect de l'autorisation parlementaire accordée.

Cette liberté porte sur la destination et sur la nature des dépenses : les crédits ouverts sur un programme ne sont répartis par action et par nature de dépense qu'à titre indicatif (sous réserve de la distinction entre les dépenses de personnel et les autres dépenses)

**Fongibilité asymétrique** : la fongibilité budgétaire est dite asymétrique car, si les crédits de personnel peuvent être utilisés pour d'autres natures de dépenses (fonctionnement, intervention, investissement), l'inverse n'est pas possible. Le législateur a souhaité ainsi prévenir l'expansion des dépenses de personnel (article 7 de la LOLF).



**GBCP** : le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) actualise le règlement général de la comptabilité publique (RGCP) de 1962. C'est un texte fondateur qui définit les règles afférentes, pour la sphère publique, à la gestion comptable ainsi que l'ensemble des règles relatives à la gestion budgétaire. Le GBCP met en cohérence les règles de la gestion budgétaire et comptable publique avec les évolutions du cadre de la gestion des finances publiques issues de la LOLF et des exigences de maîtrise pluriannuelle des comptes publics.

**HDR** : Le diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches est décerné aux docteurs travaillant dans le secteur de la recherche publique ayant montré leur aptitude à mener une recherche de haut niveau dans un domaine scientifique important et à encadrer de jeunes chercheurs.

**PEPITE** : Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat

**Principe d'annualité** : c'est le principe selon lequel le budget est voté pour un an. Ce principe s'applique au budget et à la gestion en AE/CP. L'article 15-I de la LOLF dispose que « les crédits ouverts [...] au titre d'une année ne créent aucun droit au titre des années suivantes ». Ce principe s'articule avec le développement de la programmation pluriannuelle des crédits de l'État, dans le cadre des règlements communautaires et de la loi de programmation des finances publiques.